



POUDRE MÉTALLIQUE DE ROULEMENTS

Date de Publication: 23-8-2022

Date de révision :

Numéro de Poudre: LPP.B-83-100-40

Version: 2.0

Section 1 : Identification De La Substance Ou Du Mélange Et De La Société/Entreprise

1.1. Identification du produit

Type de produit	Mélange
Code produit	LPP.B-83-100-40

1.2. Utilisation possible identifiée de la substance ou du mélange, et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations possibles identifiées

Utilisation industrielle/professionnelle spécifique:	Industrie Utilisation professionnelle uniquement
--	---

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Fournisseur de la fiche technique de sécurité

Titomic Limited
info@titomic.com
www.titomic.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Pays	Entreprise / société	Adresse	Numéro de telephone d'urgence
PAYS-BAS	National Poisons Information Center (NVIC) Le Centre médical de l'université d'Utrecht, le National Poisons Information Centre (NVIC), informe les médecins, les vétérinaires, les pharmaciens et autres professionnels de la santé des effets secondaires potentiels ainsi que des traitements possibles en cas d'empoisonnement. Le NVIC est joignable 24 h/24 par téléphone comme par Internet.	P.O. Box 85500 3508 GA Utrecht	+31 30 274 88 88

SECTION 2 : Identification Des Risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation (CE) n°1272/2008 [CLP]

Infl. Liq. 1 H228
 Réact. eau 2 H261
 Texte intégral des phrases commençant par H: voir section 16

Classification selon la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F; R11
 F; R15
 Texte intégral des phrases commençant par R: voir section 16



POUDRE MÉTALLIQUE DE ROULEMENTS

Date de Publication: 23-8-2022

Date de révision :


Numéro de Poudre: LPP.B-83-100-40

Version: 2.0

Effets secondaires de nature physico-chimique, sur la santé et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Étiquetage**Étiquetage selon la réglementation (CE) n°1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP):	 GHS09
Avertissement (CLP):	Avertissement
Indication de danger (CLP):	H410 - Hautement toxique pour les organismes aquatiques, avec des conséquences à long terme
Recommandations concernant la sécurité (CLP):	P273 - Éviter tout rejet dans l'environnement P391 - Nettoyer les fuites ou les substances renversées P501 - Déposer le contenu/emballage dans une déchetterie agréée

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3 : Informations Sur Les Ingrédients Et Composition

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Désignation	Identification du produit	%	Classification selon la Directive 67/548/CEE
Poudre d'étain	(N° CAS) 7440-31-5 (N° CE) 231-141-8 (N° REACH) 01-2119486474-28	>= 75	Non classifié
Antimoine, en poudre	(N° CAS) 7440-36-0 (N° CE) 231-146-5	10 - 25	Xn; R20/22 R52/53
Cuivre, en poudre	(N° CAS) 7440-50-8 (N° CE) 231-159-6 (N° REACH) 01-2119480154-42	2,5 - 10	N; R50/53



POUDRE MÉTALLIQUE DE ROULEMENTS

Date de Publication: 23-8-2022

Date de révision :

Numéro de Poudre: LPP.B-83-100-40

Version: 2.0

Désignation	Identification du produit	%	Classification selon la Directive 67/548/CEE
Poudre d'étain	(N° CAS) 7440-31-5 (N° CE) 231-141-8 (N° REACH) 01-2119486474-28	>= 75	Non classifié
Antimoine, en poudre	(N° CAS) 7440-36-0 (N° CE) 231-146-5	10 - 25	Tox. aiguë 4 (inhalation), H332 Tox. aiguë 4 (ingestion), H302 Chronicité aquatique 3, H412
Cuivre, en poudre	(N° CAS) 7440-50-8 (N° CE) 231-159-6 (N° REACH) 01-2119480154-42	2,5 - 10	Acuité aquatique 1, H400 Chronicité aquatique 1, H410

SECTION 4 : Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours en general:	Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente Si une personne est indisposée, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette du produit incriminé, le cas échéant)
Premiers secours après inhalation d'une substance toxique:	Faire respirer de l'air frais à la victime Laisser la victime se reposer En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle
Premiers secours après un contact avec la peau:	Retirer les vêtements souillés puis laver ou doucher la peau abondamment (pendant 15 minutes) Consulter un médecin si nécessaire
Premiers secours après un contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste Soulever les paupières avec les doigts et rincer les yeux abondamment
Premiers secours après ingestion:	Rincer la bouche NE PAS forcer à vomir Si le patient est parfaitement conscient, lui faire boire beaucoup d'eau Ne jamais rien donner à boire à une personne inconsciente Consulter un médecin si des symptômes apparaissent

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/lésions:	N'est pas considéré comme danger grave dans le cas d'une utilisation en conditions normales.
Symptômes/lésions après inhalation:	Irritation des voies respiratoires Souffle court Toux Fièvre due à des fumées métalliques
Symptômes/lésions après un contact cutané:	Irritation de la peau Démangeaisons Rougeur, douleur
Symptômes/lésions après un contact avec les yeux:	Irritation, rougeur
Symptômes/lésions après ingestion:	Nausée Diarrhée Douleur abdominale Vomissements Goût métallique dans la bouche
Symptômes chroniques:	Lésions majeures des tissus sensibles et risque de perforation ; toxique en cas d'ingestion Peut endommager les reins, le foie et le système nerveux central.

4.3. Signaler la nécessité immédiate de soins médicaux et d'un traitement spécial

Traitement des symptômes



POUDRE MÉTALLIQUE DE ROULEMENTS

Date de Publication: 23-8-2022

Date de révision :

Numéro de Poudre: LPP.B-83-100-40

Version: 2.0

SECTION 5 : Lutte Contre L'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction adéquats:	Produits chimiques secs; eau; sable; soude; calcaire
Moyens d'extinction inadéquats:	Dioxyde de carbone

5.2. Dangers spéciaux liés à la substance ou au mélange

Risque d'incendie:	Ininflammable Aucun risque d'explosion immédiat
--------------------	---

5.3. Conseil aux pompiers

Instructions d'extinction:	Faire refroidir les récipients exposés avec de l'eau ou en vaporisant de l'eau froide Faire preuve de la plus grande prudence dans la lutte contre un incendie d'origine chimique Éviter d'évacuer l'eau utilisée pour éteindre le feu dans l'environnement
Protection pendant la lutte contre l'incendie:	Ne pas pénétrer dans la zone en feu sans équipement/vêtements de protection adéquats, masque respiratoire inclus

SECTION 6 : Mesures À Prendre En Cas De Rejet Accidentel De La Substance Ou Du Mélange

6.1. Mesures de prévention personnelle, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures d'ordre general:	Peut constituer un mélange vapeur-air inflammable S'assurer que la ventilation est adéquate
--------------------------	---

6.1.1. Personnel autre que le personnel chargé des urgences

Procédures d'urgence:	Évacuer le personnel en lieu sûr
-----------------------	----------------------------------

6.1.2. Personnel chargé des urgences

Équipement de protection	Fournir une protection adéquate au personnel chargé du nettoyage
Procédures d'urgence	Ventiler le local

6.2. Précautions environnementales

Ne rien rejeter dans les égouts ou les sources publiques d'approvisionnement en eau En cas de pollution de lacs, de rivières ou d'égouts, informer les pouvoirs publics compétents conformément à la réglementation locale en vigueur Éviter tout rejet dans l'environnement

6.3. Méthodes et produits de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage:	Balayer ou gratter le sol puis déposer les résidus dans des conteneurs adéquats Limiter le plus possible le dégagement de poussière Entreposer séparément des autres matériaux
------------------------	--

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8 pour l'utilisation des équipements de protection individuelle Voir section 13 pour l'évacuation des déchets après nettoyage



POUDRE MÉTALLIQUE DE ROULEMENTS

Date de Publication: 23-8-2022

Date de révision :

Numéro de Poudre: LPP.B-83-100-40

Version: 2.0

SECTION 7 : Manipulation Et Entreposage

7.1. Précautions pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange

Précautions pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange:	Se laver les mains et les autres parties du corps exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer ou de quitter le lieu de travail Ne pas inhaler Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements Limiter le dégagement de poussière Une bonne ventilation du lieu de travail est obligatoire.
Mesures d'hygiène:	Laver les vêtements sales avant de les réutiliser

7.2. Sûreté de l'entreposage, produits incompatibles inclus

Conditions d'entreposage:	Conserver au frais et au sec dans un local bien ventilé Laisser les récipients/conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas en utilisation
Substances incompatibles:	Substances oxydantes
Substances incompatibles:	Éliminer toutes les sources d'allumage

7.3. Utilisations finales spécifiques

industrie

ABSCHNITT 8: Begrenzung und Überwachung der Exposition / Persönliche Schutzausrüstung

8.1. Paramètres de contrôle

Poudre métallique de roulements

Pays-Bas MPT 2 mg/m³

Cuivre, en poudre (7440-50-8)

PAYS-BAS MAC TGG 8H (mg/m³) 0,1 mg/m³

Étain, en poudre (7440-31-5)

CEE MPT IOELV (mg/m³) 2 mg/m³PAYS-BAS MAC TGG 8H (mg/m³) 2 mg/m³

Antimoine, en poudre (7440-36-0)

PAYS-BAS MAC TGG 8H (MAC moyenne pondérée dans le temps (mg/m³)) 0,5 mg/m³



POUDRE MÉTALLIQUE DE ROULEMENTS


Date de Publication: 23-8-2022

Date de révision :

Numéro de Poudre: LPP.B-83-100-40

Version: 2.0

8.2. Mesures de contrôle de l'exposition

Mesures techniques adéquates:	Prévoir des bains oculaires d'urgence et des douches pour la sécurité à proximité de toutes les zones à risque Ne pas dépasser les limites d'exposition (VLE/MAC)
Équipement de protection individuelle:	Éviter toute exposition superflue En présence de poussière, porter un masque, des gants et des lunettes de protection 
Protection des mains:	Le fournisseur peut indiquer la durée de pénétration exacte; la garder constamment à l'esprit. Norme EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques En cas d'échec lors des essais, aucune recommandation ne peut être donnée pour la matière des gants exposés au produit/à la préparation/au mélange chimique. Choisir des gants en fonction des temps de pénétration, des taux de diffusion et de leur dégradation Le choix de gants adéquats ne dépend pas seulement de la matière, mais également d'autres caractéristiques qualitatives, qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Protection des yeux:	Lunettes de protection Utiliser des protections oculaires conformes à la norme EN 166 et conçues pour protéger contre les particules de poussière
Protection de la peau et du corps:	Porter des vêtements de protection adéquats
Protection respiratoire:	Une protection respiratoire est recommandée si l'exposition comporte un risque d'inhalation. Aucun équipement de protection respiratoire spécial n'est recommandé dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation adéquate.
Divers:	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation

SECTION 9 : Propriétés Physiques Et Chimiques

9.1. Angaben zu den grundlegenden physikalischen und chemischen Eigenschaften

État physique	Solide
Aspect	Poudre
Couleur	Gris argenté
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de coagulation/congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'autoallumage	Aucune donnée disponible
Température de thermolyse	Ininflammable



POUDRE MÉTALLIQUE DE ROULEMENTS

Date de Publication: 23-8-2022

Date de révision :

Numéro de Poudre: LPP.B-83-100-40

Version: 2.0

9.1. Angaben zu den grundlegenden physikalischen und chemischen Eigenschaften

Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible
Explosibilité	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible
Points d'explosion	Aucune donnée disponible

9.2. Divers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité Et Réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable à la température ambiante et en utilisation normale

10.3. Réactions potentiellement dangereuses

Polymérisation dangereuse : Néant

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement basses ou élevées Abriter du soleil Humidité élevée; chaleur

10.5. Matières chimiquement incompatibles

Halogène; oxydant; acides forts; bases fortes; métaux alcalins

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 11 : Toxicologie

11.1. Effets toxicologique

Toxicité aiguë	Non classifié
Irritation	Non classifié
Corrosivité	Non classifié



POUDRE MÉTALLIQUE DE ROULEMENTS

Date de Publication: 23-8-2022

Date de révision :

Numéro de Poudre: LPP.B-83-100-40

Version: 2.0

11.1. Angaben zu toxikologischen Wirkungen

Sensibilisation	Non classifié
Toxicité en cas d'administration répétée	Non classifié
Cancérogénicité	Non classifié
Mutagénicité des gonocytes	Non classifié
Toxicité pour la reproduction	Non classifié
Dangers potentiels pour la santé humaine et symptômes potentiels	Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.

SECTION 12 : Écologie

12.1. Toxicité

Étain, en poudre (7440-31-5)

LC50	0,42 mg/l (672 h; Salmo gairdneri (Oncorhynchus mykiss); ion métallique)
EC50 Daphnia 1	1,5 mg/l (504 h; Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Poudre métallique de roulements

Persistance et dégradabilité	Risques de dégradation durable de l'environnement
Étain, en poudre (7440-31-5)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet Absorption par le sol
Absorption biochimique d'oxygène (ABO)	Sans objet
Absorption biochimique d'oxygène (ABO)	Sans objet
ThOD	Sans objet
ABO (% du ThOD)	Sans objet
Antimoine, en poudre (7440-36-0)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet Biodégradabilité dans le sol: sans objet Absorption par le sol

12.3. Bioaccumulation

Poudre métallique de roulements

Bioaccumulatif	Non classifié
Étain, en poudre (7440-31-5)	
BCF 1	< 0,00036 (Pisces, poids sec)
Antimoine, en poudre (7440-36-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,73 (estimation)
Bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (coefficient de partage n-octanol/eau <4)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible



POUDRE MÉTALLIQUE DE ROULEMENTS

Date de Publication: 23-8-2022 Date de révision : Numéro de Poudre: LPP.B-83-100-40 Version: 2.0

12.5. Résultats des évaluations PBT et zPzB

Aucune information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes

Éviter tout rejet dans l'environnement

SECTION 13 : Mise Au Rebut

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'évacuation des déchets

Évacuer les déchets de manière sûre et conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur

Écologies - déchets

Éviter tout rejet dans l'environnement

SECTION 14 : Transport

Conformément aux réglementations ADR / RID / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

Non classifié comme dangereux par la législation des transports

14.2. Désignation d'expédition correcte selon la réglementation du modèle ONU

Sans objet

14.3. Classe de danger pour le transport

Sans objet

14.4. Catégorie d'emballage

Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement

Divers

Keine weiteren Informationen verfügbar.

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

14.6.1. Landtransport

Aucune information supplémentaire disponible

14.6.2. Transport maritime

Aucune information supplémentaire disponible

14.6.3. Transport aérien

Aucune information supplémentaire disponible

14.6.4. Transport sur voies navigables

Aucune information supplémentaire disponible



POUDRE MÉTALLIQUE DE ROULEMENTS

Date de Publication: 23-8-2022 Date de révision : Numéro de Poudre: LPP.B-83-100-40 Version: 2.0

14.7. Massengutbeförderung gemäß Anhang II des MARPOL-Übereinkommens 73/78 und gemäß IBC-Code

Nicht zutreffend

ABSCHNITT 15: Rechtsvorschriften

15.1. Réglementation/législation relative à la sûreté, la santé et l'environnement spécifique de la substance ou du mélange

15.1.1. Réglementations UE

Aucune restriction selon l'Annexe XVII de REACH
Ne comprend aucune liste de substances concernées par REACH

15.1.2. Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sûreté chimique

Aucune évaluation de la sûreté chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 : Divers

Sources des données	Réglementation CE n° 1272/2008 du PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DE L'EUROPE du 16 décembre 2008 relative à la classification, à l'étiquetage et au conditionnement des substances et des mélanges, amendée et confirmée dans les réglementations 67/548/CEE et 1999/45/CE, et la réglementation CE n° 1907/2006
Divers	<p>Déclaration REACH: Toutes les informations fournies reflètent l'état actuel des connaissances. La cohérence des informations de la présente fiche technique de sécurité avec celles du rapport de sûreté chimique est prise en considération dans son état à la date de compilation (voir numéro de version et date de révision). CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ Les informations fournies dans la présente fiche ont été collectées auprès de sources qu'à notre connaissance nous pouvons considérer comme fiables. Toutefois, elles sont fournies sans garantie explicite ou implicite d'exactitude. Les conditions relatives à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation ou à la mise au rebut du produit n'entrent pas dans le cadre de nos attributions, voire de notre champ de compétence. Pour cette raison, entre autres, nous déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de préjudice ou de dépens résultant de la manipulation, de l'entreposage, de l'utilisation ou de la mise au rebut du produit.</p>

SDB EU (REACH Anhang II)

Diese Angaben stützen sich auf den heutigen Stand unserer Kenntnisse; sie haben den Zweck, das Produkt hinsichtlich der Erfordernisse bezüglich Gesundheit, Sicherheit und Umwelt zu beschreiben. Sie sollen jedoch nicht als Garantie für spezifische Produkteigenschaften jeglicher Art interpretiert werden.